

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 7 février 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

CIRCULAIRE N° 262/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF

relative au recrutement en 2025 d'officiers sous contrat du grade de lieutenant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.

Du 13 janvier 2025

CIRCULAIRE N° 262/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF relative au recrutement en 2025 d'officiers sous contrat du grade de lieutenant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.

Du 13 janvier 2025

NOR A R M L 2 5 5 1 3 2 8 C

Référence(s) :

Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25) ;

- [Arrêté du 07 octobre 2020 fixant pour l'armée de l'air et de l'espace l'organisation et la composition des commissions prévues aux articles L.4136-3 et R.4221-26 du code de la défense.](#)
- [Instruction N° 160/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF du 14 décembre 2015 relative au recrutement au choix d'officiers de carrière aux grades de lieutenant, capitaine et commandant issus des officiers sous contrat et des sous-officiers de carrière.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 114/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF du 19 janvier 2024 relative au recrutement en 2024 d'officiers sous contrat du grade de lieutenant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.](#)

Référence de publication :

BOC n°11 du 07/2/2025

Préambule.

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités de recrutement en 2025 d'officiers sous contrat du grade de lieutenant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration.

1. RECRUTEMENT

1.1. Dispositions réglementaires

Les officiers sous contrat (OSC) du grade de lieutenant ayant accompli au moins deux ans de service effectif en qualité d'aspirant ou d'officier et ne devant pas être promu capitaine avant le 1^{er} septembre 2025 peuvent être recrutés par la voie de l'intégration, au choix et avec leur grade, dans l'un des corps d'officiers de carrière (air, mécaniciens ou bases), sur leur demande et sur proposition de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense dont la composition est fixée par l'arrêté de deuxième référence.

Les conditions d'ancienneté précitées sont appréciées au 1^{er} janvier 2025.

Conformément au point 2. de l'article 21 du décret de première référence, les lieutenants sous contrat recrutés dans un corps d'officiers de carrière conservent, lors de leur nomination, leur ancienneté dans le grade dans la limite d'un an.

1.2. Politique de recrutement par la voie de l'intégration

L'intégration est un choix fait parmi les meilleurs candidats dont le potentiel ou les compétences présentent un intérêt pour l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE).

Pour l'intégration au grade de lieutenant, compte tenu du peu de recul sur la qualité des services rendus dans les postes tenus, un processus particulier de sélection est mis en place, et s'appuie sur l'appréciation de l'employeur, un dossier de candidature et un entretien.

1.3. Recueil et transmission des dossiers de candidature en vue d'une intégration

1.3.1. Recueil des candidatures

L'officier candidat à cette intégration doit :

- remplir les conditions réglementaires ;
- être apte médicalement (aptitude générale au service, à la spécialité et aux sujétions militaires : opérations intérieures (OPINT), opérations extérieures

(OPEX), etc.) ;

- être à jour du contrôle annuel obligatoire de la condition physique du militaire (CCPM - 2025).

L'officier candidat doit :

- compléter, auprès des services ressources humaines (RH) de son organisme d'administration l'imprimé figurant en annexe III., le dater et le signer ;
- constituer son dossier de candidature tel que précisé au point 1.3.2.

Le département d'assistance et d'expertise RH (DAERH) du Centre expert des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (CERHAAE), les espaces accés en tout temps, tout lieu, au soutien (ATLAS) des groupements de soutien de base de défense (GSBdD), la Division d'Administration Générale des Postes Permanents à l'Etranger (DAGPPE) ou le Département d'administration du personnel en position spéciale (DAPPS) sont responsables :

- du recueil des candidatures et de la vérification de l'ensemble des conditions à remplir par chaque candidat au vu de ses pièces administratives et du système d'information des ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA (OCA) ;
- de la mise à jour de la visite médicale périodique (VMP) dans le SIRH OCA le cas échéant ;
- de l'enregistrement de la demande CS04 dans le SIRH OCA conformément au mode opératoire (MOP) donné en annexe II.

Le DAERH, l'espace ATLAS, la DAGPPE ou le DAPPS doit faire signer le récépissé de dépôt de candidature issu du SIRH OCA à l'administré. L'original est archivé dans le dossier individuel unique (DIU) du candidat et une copie lui est remise à titre de récépissé de dépôt de candidature.

Pour les sites non équipés du SIRH OCA, la fiche de candidature (cf. annexe III.) est à transmettre en version électronique, à la direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/officiers) à Tours à l'adresse fonctionnelle suivante : drhaae-sdgr-bga-dna-avanc-off.resp.fct@intradef.gouv.fr.

1.3.2. Constitution du dossier

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature (cf. annexe III.) ;
- une lettre de motivation (4 pages maximum), datée, signée et adressée à Monsieur le Directeur des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace, dans laquelle le candidat s'attache à décrire son parcours personnel (diplômes détenus, expériences professionnelles militaire et antérieure, etc.) et son projet professionnel (motivations et ambitions) ;
- un curriculum vitae⁽¹⁾ (CV), renseigné par le candidat via l'espace personnel de valorisation des expériences réalisées (EPeVIER) accessible depuis le site Intradef de la DRH-AAE : l'intéressé valorisera ses compétences en renseignant son parcours, ses formations, ses compétences et son projet professionnel ;
- le bulletin de notation et d'évaluation d'officier (BNEO) 2025 ou à défaut le projet de BNEO 2025 validé par le notateur au second degré (NSD).

1.3.3. Rôle du notateur au second degré

Chaque fiche de candidature est complétée par l'avis détaillé du NSD.

Cet avis doit faire ressortir clairement :

- le potentiel du candidat pour servir comme officier de carrière et l'intérêt que l'institution peut retirer d'un tel recrutement par la voie de l'intégration ;
- les éventuelles restrictions médicales d'emploi applicables aux candidats. Il est demandé à cette autorité de mentionner, dans ce même avis, si ces inaptitudes et les restrictions d'emploi ont été générées par une activité de service.

Un état récapitulatif établi **par corps** (cf. annexe IV.) et par ordre alphabétique des officiers candidats à l'intégration doit être établi par le NSD et transmis à la DRH-AAE par voie numérique à l'adresse fonctionnelle drhaae-sdgr-bga-dna-avanc-off.resp.fct@intradef.gouv.fr conformément au calendrier figurant en annexe I.

Chaque candidat y fait l'objet d'une mention d'appui résumée : tout spécialement appuyé (TSA), proposé (P) ou ajourné (AJ). La mention AJ devra obligatoirement être motivée dans l'appréciation figurant sur la fiche de candidature.

Le dossier complété et l'état récapitulatif sont à transmettre, conformément au calendrier figurant en annexe I, par le NSD à la DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/Officiers (copie à l'autorité fusionnant de niveau intermédiaire (AFNI)) par voie dématérialisée en un seul fichier au format PDF **en recto-verso sans page vierge** dans l'ordre suivant :

- dossier de candidature ;
- avis du NSD ;
- lettre de motivation ;
- CV ;
- BNEO ou projet de BNEO ;
- certificat médical ;
- état récapitulatif.

1.3.4. Rôle de l'autorité de fusionnement de niveau intermédiaire

Dans un souci de simplification des procédures administratives, l'AFNI disposera de deux semaines (cf annexe I.) pour émettre, s'il le juge utile, un avis

sous format libre sur les candidatures déposées. Passé ce délai, la DRH-AAE poursuivra le processus d'étude des dossiers considérant qu'aucun élément supplémentaire n'est à prendre en compte.

1.4. Annulation

Pour toute annulation de candidature, se référer au MOP « Annulation d'une demande » disponible sur le site ORCHESTRA rubrique « 10 – Processus techniques OCA – 10041 Annulation d'une demande ».

Le formulaire de la demande d'annulation sera émargé par l'administré et archivé dans son DIU avec le récépissé de dépôt de candidature précédemment émargé.

Cette annulation devra être signalée à l'AFNI concernée ainsi qu'à la DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF, par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : drhaae-sdgr-bga-dna-avanc-off.resp.fct@intradef.gouv.fr.

1.5. Sélection des candidats

1.5.1. Entretien individuel des candidats

Un message de convocation pour un entretien individuel des candidats via la messagerie officielle NEMO est édité par la DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF.

Cet entretien, **en présentiel**, d'une durée de 45 minutes est réalisé sur la Base aérienne 705 de Tours sous la responsabilité de l'adjoint du sous-directeur « gestion des ressources » (SDGR) de la DRH-AAE avec la participation d'un officier (a minima du grade de capitaine) du bureau recrutement (BR) de la DRH-AAE, d'un conseiller officiers du corps concerné, d'un représentant de l'Inspection générale des armées - Air et Espace (IGA-AE) et de l'Inspection de l'armée de l'Air et de l'Espace (IAAE).

Les cinq premières minutes seront consacrées à la présentation du candidat et de son parcours, et seront suivies d'un échange avec les membres du jury.

Il a pour but d'évaluer la personnalité du candidat, son niveau de culture générale mais également d'apprécier ses qualités d'expression orale, ses facultés d'analyse, de synthèse, son savoir-être et son degré de motivation à exercer des responsabilités dans un corps des officiers de carrière de l'AAE.

1.5.2. Commission finale

La DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF exploite les conclusions des entretiens et présente les dossiers à la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense pour validation finale.

L'intégration dans un des corps d'officiers de carrière de l'AAE sera prononcée, par décret ministériel, à compter du 1^{er} août 2025.

1.6. Imputation budgétaire

Pour la métropole, les frais de déplacement pour le personnel convoqué à l'entretien individuel seront imputés comme suit :

- Code engagement : FD3ADBGA00
- Centre financier : 0178-0031-AA01
- Domaine fonctionnel : 0178-04-05
- Service bénéficiaire : D0536LF075
- Activité : 0178160109A1
- Libellé : DRH-AAE SDGR BGA

2. TEXTE ABROGÉ

La circulaire n° 114/ARM/DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/OFF du 19 janvier 2024 relative au recrutement en 2024 d'officiers sous contrat du grade de lieutenant dans un corps d'officiers de carrière par la voie de l'intégration est abrogée.

3. PUBLICATION

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade aérienne,
sous-directeur « gestion des ressources »
de la direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Gilles BESANÇON.

Notes

(1) Le candidat dont le profil n'a pas été injecté dans le système d'information (EPerVIER) (notamment les candidats appartenant à une unité renseignement ou des forces spéciales, etc) remplira le Word interactif accessible depuis le site IntradeF de la DRH-AAE.

Le candidat n'ayant pas accès à IntradeF devra contacter la section condition de l'Aviateur et accompagnement des familles du BRH ou toute autre entité identifiée par le BRH afin d'avoir accès à une session IntradeF.

ANNEXES

ANNEXE I. CALENDRIER DES TRAVAUX (*)

ACTIONS	ACTEURS CONCERNES	DATE
Dépôt de la fiche de candidature à l'intégration et saisie SIRH	Espace ATLAS-GSBDD – DAGPPE – DAPPS	Clôture des inscriptions le 17/02/2025
Transmission des dossiers de candidature + Etat récapitulatif par corps avec appréciation résumée à la DRH-AAE (AFNI en copie)	NSD	Pour le 03/03/2025 par voie dématérialisée
Transmission avis éventuels des AFNI	AFNI	Pour le 17/03/2025
Entretiens des candidats	Adjoint SDGR + Personnel du BR + Conseiller du corps concerné DRH-AAE + IGA-AE + IAAE	Semaine 14/2025
Commission finale	Cf article L.4136-3 du code de la défense	Semaine 18/2025

(*) Susceptible d'évolutions

ANNEXE II.

MODE OPÉRATOIRE RELATIF À L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES AU RECRUTEMENT D'OFFICIERS SOUS CONTRAT DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE PAR LA VOIE DE L'INTÉGRATION

DEMANDE A ÉTABLIR POUR TOUS LES CANDIDATS

NE PAS SAUVEGARDER AVANT L'ÉTAPE ⑨

ETAPE	ACTION A MENER
①	Transaction : PA 30.
②	Infotype 9500 – Demande.
③	Sous-type CS04 – Intégration OSC corps officiers de carrière
④	Cliquer sur le bouton Créer 
⑤	Renseigner les rubriques suivantes : type de demande : GSBDD, BANG, 3ème VOIE corps : 9109 si le candidat postule pour une spécialité du corps des officiers de l'air, 9411 pour le corps des mécaniciens de l'air, 9412 pour le corps des bases de l'air.
<i>La chaîne d'avis ORCHESTRA ne correspondant pas aux acteurs ANSD/AFNI, les onglets « acteurs » ont été supprimés. Ne pas les recréer via le bouton « identification des acteurs ».</i>	
⑥	Valider à l'aide de la touche clavier «entrée» 
⑦	Afficher à l'écran le formulaire en cliquant sur l'icône  Formulaire
⑧	Imprimer le formulaire puis faire émarger le candidat et le responsable ayant recueilli la demande.
⑨	Retourner à l'écran précédent puis cliquer sur le bouton sauvegarde  pour envoi de la notification à la DRH-AAE/SDGR/BGA/DNAE/Officiers.

7/10

ANNEXE III.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT

DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE.



MINISTÈRE DES ARMÉES



A , le

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE

AU TITRE DE L'ANNÉE :
CORPS :

NIA : Nom : Prénoms :
Matricule Orchestra : Date de naissance : Spécialité :
Grade : à/c du :

Affectation :

Fonction :

Diplômes détenus :

Je suis volontaire pour un recrutement dans le corps des officiers AIR – MÉCANICIENS – BASES
(1)

Signature de l'intéressé(e)

(1) Rayer les mentions inutiles.

8/10

NIA : Nom : Prénoms :

Avis du NSD dont relève le candidat

ANNEXE IV.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE DE L'INTÉGRATION D'OFFICIERS SOUS CONTRAT (OSC) DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE .

NSD :

Lieutenant sous contrat

Date grade	Nom	Prénom	Spécialité	Mention (TSA - P - AJ)
Officiers de l'air				
JJ/MM/AAAA	ORDRE ALPHABETIQUE	XXXX	XXXX	TSA
Officiers mécaniciens de l'air				
Officiers des bases de l'air				

Date, signature

Destinataires :

- DRH-AAE/SDGR/BGA/DNA/Officiers – Tours ;
- AFNI.